



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 150 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision N °2014265-0001 - Délégation de signature pour la vente du centre de montagne de LAJOUX - 22 septembre 2014 1

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2014260-0009 - subdélégation de signature du DIRECCTE au titre de l'ordonnancement secondaire des recttes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au Chef de pôle et responsable de service de la DIRECCTE siège 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014244-0092 - Arrêté portant délégation de signature à STEINBACH Florian, MICHARD Christian, PICHEREL David, AMOURETTE- ROUGERIE Gersende, GUILLERMOU Stéphane, GRALA Samuel, LAMOUREUX Christophe, NUNEZ IPUCHE Anne 8
Isabelle, PICHONNET Claire, CORET Vanessa

Arrêté N °2014244-0093 - Arrêté portant délégation de signature à LABOREY Jean Paul, DUHAMEL- PAILLAS Séverine, THENAISIE Christelle, BAUBEL Sylvie, DUPUIS Gilles, BIERME Evin, LETESSIER Elisabeth, SABBAH Christian, DELUC Céline, EL FARSAOUI Abdelmajid, ENJALBAL Sandrine, GACHINIARD Stéphane, CHAVAROT Charlotte, MESSER Adeline, MONTHIEUX Sophie, CALVET Jean Régis, GRILLOT Marie Claude, GUELL DAUREL Emmanuel, CORRIN Sylvie, HOCHSTEIN Nicolas, MAAS Fabien, MORAT Françoise, NADAUD Jocelyne, PATEUX Rachel, VICTORIN Pascale, 10

Arrêté N °2014244-0094 - Arrêté portant délégation de signature à CHAIX Patrick, CAZORLA Bernard, BELLOT David, COSTE Guilaine, PROVILLE Fanny, ZIEMBINSKI Sandrine, BERTEAU Catherine, GUITTARD Arielle, ROUVELIN Guillaume, BITAUD Emmanuelle, LARDEAU Isbelle, VERNADAL Olivier, LESUEUR Marianne, MOAL Julien 15

Arrêté N °2014244-0095 - Arrêté portant délégation de signature à RIQUOIS- BERNARD Françoise, VALDES Patrick, BOURGEOIS Hervé, BONNARD Nathalie, DUMARAY Isabelle, GELBGRAS Véronique, LARIE Anne Marie, LE MAGUER Jean Paul, LE PORS Marc, MERCIER Sylvain, NGOMA Bienvenu, POENARU Annie, SAMSON Philippe, TONNET Marie, VELARDE Fabienne, LAVENAC Nathalie, LE GOFF Joëlle, LEROY Lucie, PICHON Jean Claude 18

Arrêté N °2014244-0096 - Arrêté portant délégation de signature à TREMEAUD Laurence, BATAILLON Stéphane, AVOCAT Thérèse, BISSON Valérie, CARRE Cyril, COTTIGNIERS Marie Line, GILLES Albert, LASSAGNE Hervé, MENARD Martine, NANTILLET Matthieu, PILLER Richard, SANCHEZ Maria, TALAGRAND Corinne, DRACIUS Sylvianne, DUBOIS Edouard, JAUBERT Marie Claire, PSONKA Laury, PUCINO Clémence, 22
TREBALAG Jérôme

Arrêté N °2014244-0097 - Arrêté portant délégation de signature à Dominique de ROQUEFFIUM Christine PAILLON Sylvain TAIGIE 26

ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain LAIGLE	29
Arrêté N °2014244-0098 - Arrêté portant délégation de signature à Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain LAIGLE, Véronique GRAND- MARTINI, Claire JEANNOT, Joseph DION, Françoise MOTARD, Marie Thérèse DURAY, Madeleine BENAMOU, Evelyne TUTIN, Sochetta LIM, Yves LE PUIL, Selloi MALOUCHE BOUDEN, Sylvie EDON, Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, Roland BOYER, Gwelle	30
CHEMINEL, Jean Claude LAMART, Charles RICARD, Gisèle SOLDA	

Arrêté N °2014259-0006 - Arrêté portant délégation de signature à QUILAN Martine, LESAGE Nicolas, BAUM Nicolas, BRUNET Serge, VALOT Marie Thérèse, DE SAVIGNY Fabien, FORGUES Gabriel, HENRIQUES DE CARVALHO Falestine, LEMAIRE Laurence, MONCOMBLE Valérie, MUNOZ Manuel, REBONA Isaac, L'HUILLIER Sébastien, ZAWISZA 36 Catherine, TREVISIOL Eliane, MANSIRE Barbara, GARDEZ Anne, BOUCHET Anthony	36
Arrêté N °2014261-0002 - Arrêté portant délégation de signature à MAHIEUX Eric, LEONARD Francine, CROUZET Gaëlle, SECHER Florence, MOMBOISSE Paulette, PIGNON ELiane, NICOLAS Roland, LECAT Simone, CASTEL Nathalie, DELHOUME Françoise, GIRAUD Cédric, JARRY Corinne, PATEAU Béatrice, SENCIER Julien, EMERY Patrice, HACHARD Franck, MARGOUM Hassna, FOURMESTRAUX Lydia, CONTE Corinne, AMRAM 40 Jonathan, HANNE Vanessa, MOSSE Sandy, SAMPSON Ludovic, ZIEHMS Anthony, ANTOINE Laurent, ZUSSY Philippe, RICHEPI Pascale, PINAULT Emmanuel,	40
Arrêté N °2014262-0002 - Arrêté portant délégation de signature à BERGES Emmanuelle, CROS Mireille, DESMET Pascale, GANDRE François, JABRE Ilyas, MEUNIER Jeannine, SOULIER Philippe, TAILAME Dominique, WOJCIEKOWSKI Jean Jacques, 46 GAUTIER Nathalie, HENRY Stella, ROUANNET Thierry	46

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Cabinet

Arrêté N °2014265-0002 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Jean- Sébastien LAMONTAGNE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris 48	48
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014265-0001

signé par
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

le 22 Septembre 2014

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature pour la vente du
centre de montagne de LAJOUX - 22
septembre 2014

DECISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Ile-de-France,

- Vu l'article R 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 11 septembre 2014 autorisant la vente du centre de montagne de LAJOUX au prix minimum de 200000€ hors droits net vendeur et habilitant son président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer, dans les conditions définies par l'Assemblée générale du 11 septembre 2014, les actes nécessaires à la réalisation de la vente du centre de LAJOUX (01410) 1560, route de la Combe-en-haut comprenant six bâtiments d'une surface de 3111 m² SHON, sur un terrain de plus de 12 ha.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Luc NEYRAULT, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, et Etienne GUYOT, Directeur général.

Fait à Paris, le 22 septembre 2014

Pierre-Antoine GAILLY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014260-0009

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 17 Septembre 2014

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

subdélégation de signature du DiRECCTE au
titre de l'ordonnancement secondaire des
recttes et des dépenses imputées sur le budget
de l'Etat au Chef de pôle et responsable de
service de la Direccte siège



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France,

ARRETE n°2014-036

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012004-0010 du 4 janvier 2013 modifié par l'arrêté préfectoral 2013348-000 du 20 décembre 2013 et par l'arrêté préfectoral 2014108-0008 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
 - « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus.

ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- André LONGUET GUYON DES DIGUERES
- Franck TARRIER

à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale :

Et à :

- Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Véronique DELARUE
- Alexandre VISCONTINI
- Anne GRAILLOT
- Jean-Luc STRACZEK
- Mathieu HARDELIN
- Fantine LEFEVRE
- Nathalie CAUVIN
- Charles-Louis MOLGO
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Catherine LAPEYRE
- Christophe DERUCHE
- Jacques BONNET
- Lionel SILVERT
- Nicolas BESSOT
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Marie-Noelle GACHET-KERKOUR
- Yves DELBART
- Julie NARDIN
- Géraldine CUGUEN

A l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Stratégie économique et fiscale » (n°305) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723) ;
- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n°036) ;
- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n°037).

Article 3

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- André LONGUET GUYON DES DIGUERES
- Franck TARRIER

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Yves DELBART
- Cyrille BOITEL
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Bernard SIMONIN

ARTICLE 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Cyril CHENG
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY
- M'Hammed MEZIANE

A l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Laurence RYAN VAUTRIN
- Chantal MAYENGO
- Mariama SAMBOU
- Alexis GOROKHOFF
- Fabrice VOISIN
- Eloïse VIRY

A effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire, les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivant :

- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n° 036),
- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n° 037).

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI

À l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 7

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 8

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 17/09/2014

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE


LAURENT VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0092

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
STEINBACH Florian, MICHARD Christian,
PICHEREL David, AMOURETTE-
ROUGERIE Gersende, GUILLERMOU
Stéphane, GRALA Samuel, LAMOUREUX
Christophe, NUNEZ IPUCHE Anne Isabelle,
PICHONNET Claire, CORET Vanessa



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur - 75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Nord Est

Centre des Impôts Fonciers de Paris-Nord

38 rue de la République - 93105 MONTREUIL cedex

Délégation de signature

La responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Nord,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

STEINBACH Florian

PICHEREL David

MICHARD Christian

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AMOURETTE-ROUGERIE Gersende

LAMOUREUX Christophe

CORET Vanessa

GUILLERMOU Stéphane

NUNEZ IPUCHE Anne Isabelle

GRALA Samuel

PICHONNET Claire

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxes foncières pour pertes de récolte, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

STEINBACH Florian

MICHARD Christian

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2014

La responsable du centre des impôts fonciers,

Nicole PEDEUTOUR



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014244-0093

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
LABOREY Jean Paul, DUHAMEL-
PAILLAS Séverine, THENAISIE Christelle,
BAUBEL Sylvie, DUPUIS Gilles, BIERME
Evin, LETESSIER Elisabeth, SABBAAH
Christian, DELUC Céline, EL FARSAOUI
Abdelmajid, ENJALBAL Sandrine,
GACHINIARD Stéphane, CHAVAROT
Charlotte, MESSER Adeline, MONTHIEUX
Sophie, CALVET Jean Régis, GRILLOT
Marie Claude, GUELL DAUREL Emmanuel,
CORRIN Sylvie, HOCHSTEIN Nicolas,
MAAS Fabien, MORAT Françoise,
NADAUD Jocelyne, PATEUX Rachel,
PERADON Christophe



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Sud Ouest

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT
18-22 rue Geoffroy Saint Hilaire
75230 PARIS CEDEX 05

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 5eme arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

-M. Jean-Paul LABOREY, inspecteur des Finances Publiques,

-Mme Séverine DUHAMEL-PAILLAS, inspectrice des Finances Publiques,

-Mme Christelle THENAISIE, inspectrice des Finances Publiques,

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5^{ème} arrondissement , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 30 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAUBEL Sylvie	BIERME Evin	SABBAH Christian
DUPUIS Gilles	LETESSIER Elisabeth	DELUC Céline

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

EL FARSAOUI Abdelmajid	CHAVAROT Charlotte	CALVET Jean-Régis
ENJALBAL Sandrine	MESSER Adeline	GRILLOT Marie-Claude
GACHINIARD Stéphane	MONTHIEUX Sophie	GUELL-DAUREL Emmanuel

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CORRIN Sylvie	Contrôleur des Finances publiques	1000
HOCHSTEIN Nicolas	Contrôleur des Finances publiques	1000
MAAS Fabien	Contrôleur des Finances publiques	1000

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
MORAT Françoise	Contrôleur des Finances publiques	1000
NADAUD Jocelyne	Contrôleur des Finances publiques	1000
PATEUX Rachel	Contrôleur des Finances publiques	1000
PERADON Christophe	Contrôleur des Finances publiques	1000
VICTORIN Pascale	Contrôleur des Finances publiques	1000

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
PERADON Christophe	Contrôleur des Finances Publiques	2000	1000

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A PARIS , le 1^{er} septembre 2014

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 5^{ème} arrondissement.


Marie-Thérèse ROBERT-MARTIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0094

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
CHAIX Patrick, CAZORLA Bernard,
BELLOT David, COSTE Guilaine,
PROVILLE Fanny, ZIEMBINSKI Sandrine,
BERTEAU Catherine, GUITTARD Arielle,
ROUVELIN Guillaume, BITAUD
Emmanuelle, LARDEAU Isabelle,
VERNADAL Olivier, LESUEUR Marianne,
MOAL Julien



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
Grenelle Javel
13/15 , rue du Général Beuret
75015 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Grenelle Javel

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. CHAIX Patrick**, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Grenelle Javel , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

CAZORLA Bernard

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BELLOT David	BERTEAU Catherine	BITAUD Emmanuelle
COSTE Guilaine	GUITTARD Arielle	LARDEAU Isabelle
PROVILLE Fanny	ROUVELIN Guillaume	VERNADAL Olivier
ZIEMBINSKI Sandrine		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LESUEUR Marianne	Contrôleuse	10 000 €
MOAL Julien	Contrôleur	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1^{er} septembre 2014

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,
Gérard MARTINOLES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0095

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à RIQUOIS- BERNARD Françoise, VALDES Patrick, BOURGEOIS Hervé, BONNARD Nathalie, DUMARAY Isabelle, GELBGRAS Véronique, LARIE Anne Marie, LE MAGUËR Jean Paul, LE PORS Marc, MERCIER Sylvain, NGOMA Bienvenu, POENARU Annie, SAMSON Philippe, TONNET Marie, VELARDE Fabienne, LAVENAC Nathalie, LE GOFF Joëlle, LEROY Lucie, PICHON Jean Claude



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIE Paris 2^{ème} Bonne Nouvelle
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le comptable, monsieur Jean-Paul ROUBAUD , responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2^{ème} Bonne-Nouvelle ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme RIQUOIS-BERNARD Françoise, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2^{ème} Bonne Nouvelle, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. VALDES Patrick	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	7 500 €
M. BOURGOIS Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme BONNARD Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme DUMARAY Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme GELBGRAS Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme LARIE Anne-Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. LE-MAGUER Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. LE-PORS Marc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. MERCIER Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. NGOMA Bienvenu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme POENARU Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M SAMSON Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme TONNET Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme VELARDE Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme LAVENAC Nathalie	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme LE-GOFF Joëlle	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme LEROY Lucie	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. PICHON Jean-Claude	Agent des finances publiques	2 000 €	-

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2014

Le comptable, responsable du SIE Paris 2è Bonne Nouvelle



Jean-Paul ROUBAUD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0096

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
TREMEAUD Laurence, BATAILLON
Stéphane, AVOCAT Thérèse, BISSON
Valérie, CARRE Cyril, COTTIGNIERS Marie
Line, GILLES Albert, LASSAGNE Hervé,
MENARD Martine, NANTILLET Matthieu,
PILLER Richard, SANCHEZ Maria,
TALAGRAND Corinne, DRACIUS
Sylvianne, DUBOIS Edouard, JAUBERT
Marie Claire, PSONKA Laury, PUCINO
Clémence, TREBALAG Jérôme



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIE Paris 4^{ème}
10, Rue Michel Le Comte
75 Paris Cedex 03

Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 4^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme TREMEAUD Laurence, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4^{ème} ;
- M. BATAILLON Stéphane, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4^{ème} ;

A l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme AVOCAT Thérèse	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BISSON Valérie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme COTTIGNIERS Marie-Line	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GILLES Albert	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LASSAGNE Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000 €
Mme MENARD Martine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. NANTILLET Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. PILLER Richard	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ Maria	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TALAGRAND Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

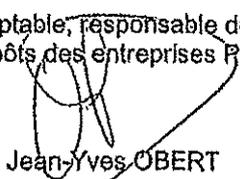
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses 2 000 €	Limite des décisions gracieuses 2 000 €
Mme DRACIUS Sylvianne	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. DUBOIS Edouard	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme JAUBERT Marie-Claire	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme PSONKA Laury	Agente Administrative des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme PUCINO Clémence	Agente Administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. TREBALAG Jérôme	Agent Administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2014

Le comptable, responsable de service
des Impôts des entreprises Paris 4^{ème}


Jean-Yves OBERT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0097

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Dominique de ROQUEFEUIL, Christine
PAILLON, Sylvain LAIGLE

**SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014**

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Paris ;

Vu la décision du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-002.0012 donnant délégation de signature à M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques de la région Île de France et du département de Paris, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Art. 1. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

– M. Dominique de ROQUEFEUIL, administrateur des finances publiques, responsable de France Domaine Paris,

– Mme Christine PAILLON, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable de France Domaine Paris,

– M. Sylvain LAIGLE, inspecteur principal des finances publiques, responsable des projets et des activités de l'Etat,

Prénom – Nom	Fonction
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris
M. Sylvain LAIGLE	Inspecteur principal des finances publiques Responsable des projets et des activités de l'Etat

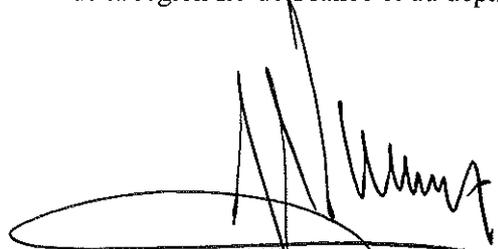
à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 158 1° et 2°, R. 158-1, R. 159, R. 160 et R. 163 du code du domaine de l'Etat.

Art. 2. – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
de la région Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0098

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Dominique de ROQUEFEUIL, Christine
PAILLON, Sylvain LAIGLE, Véronique
GRAND- MARTINI, Claire JEANNÔT,
Joseph DION, Françoise MOTARD, Marie
Thérèse DURAY, Madeleine BENAMOU,
Evelyne TUTIN, Sochetta LIM, Yves LE
PUIL, Selloi MALOUCHE BOUDEN, Sylvie
EDON, Zoliarimanana RANAIVO
RAINIZANATSOA, Roland BOYER, Gwelle
CHEMINEL, Jean Claude LAMART, Charles
RICARD, Gisèle SOLDA

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014**

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Dominique de ROQUEFEUIL, Administrateur des finances publiques, chef du service France Domaine Paris, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques, adjointe au chef du service France Domaine Paris, et à M. Sylvain LAIGLE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable des projets et des activités de l'Etat, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris
M. Sylvain LAIGLE	Inspecteur principal des finances publiques, Responsable des projets et des activités de l'Etat

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Mme Véronique GRAND-MARTINI	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Responsable Organisation –SI – Contrôle interne
------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à M. Joseph DION, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'Etat, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe
M. Joseph DION	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service France Domaine Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Françoise MOTARD	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Responsable des évaluations domaniales

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Thérèse DURAY, Mme Madeleine BENAMOU, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD et Mme Gisèle SOLDA, Inspecteurs des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service des missions domaniales :

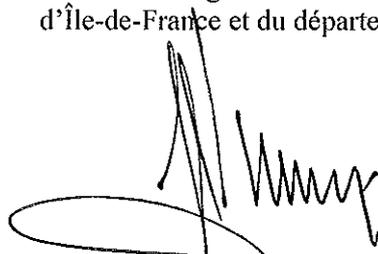
- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Marie-Thérèse DURAY	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Madeleine BENAMOU	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Evelyne TUTIN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Évaluatrice
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Évaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA	Inspectrice, Évaluatrice
M. Roland BOYER	Inspecteur, Évaluateur
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Évaluateur
M. Jean-Claude LAMART	Inspecteur, Évaluateur

M. Charles RICARD	Inspecteur, Évaluateur
Mme Gisèle SOLDA	Inspectrice, Évaluatrice

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippa PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014259-0006

**signé par
Autres signataires**

le 16 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
QUILAN Martine, LESAGE Nicolas, BAUM
Nicolas, BRUNET Serge, VALOT Marie
Thérèse, DE SAVIGNY Fabien, FORGUES
Gabriel, HENRIQUES DE CARVALHO
Faestine, LEMAIRE Laurence,
MONCOMBLE Valérie, MUNOZ Manuel,
REBONA Isaac, L'HUILLIER Sébastien,
ZAWISZA Catherine, TREVISIOL Eliane,
MANSIRE Barbara, GARDEZ Anne,
BOUCHET Anthony

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIE PARIS 13 EME GARE
101 rue de Tolbiac
75630 PARIS Cedex 13**

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 13 EME GARE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme QUILAN Martine, inspectrice, et à M LESAGE Nicolas, inspecteur, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 13EME GARE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------|
| - M BAUM Nicolas | Mme LEMAIRE Laurence |
| - M BRUNET Serge | Mme MONCOMBLE Valérie |
| - Mme VALOT Marie-Thérèse | M MUNOZ Manuel |
| - M DE SAVIGNY Fabien | M REBONA Isaac |
| - M FORGUES Gabriel | M L'HUILLIER Sébastien |
| - Mme HENRIQUES DE CARVALHO Faestine | Mme ZAWISZA Catherine |

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

- Mme TREVISIOL Eliane
- Mme MANSIRE Barbara
- Mme GARDEZ Anne
- M BOUCHET Anthony

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses		
BAUM Nicolas	Contrôleur	10 000 euros		
BRUNET Serge	Contrôleur	10 000 euros		
VALOT Marie-Thérèse	Contrôleuse	10 000 euros		
DE SAVIGNY Fabien	Contrôleur	10 000 euros		
FORGUES Gabriel	Contrôleur	10 000 euros		
HENRIQUES CARVALHO Falestine	DE Contrôleuse	10 000 euros		
LEMAIRE Laurence	Contrôleuse	10 000 euros		
MONCOMBLE Valérie	Contrôleuse	10 000 euros		
MUNOZ Manuel	Contrôleur	10 000 euros		
REBONA Isaac	Contrôleur	10 000 euros		
L'HUILLIER Sébastien	Contrôleur	10 000 euros		
ZAWISZA Catherine	Contrôleuse	10 000 euros		
MANSIRE Barbara	Agente	2 000 euros		
GARDEZ Anne	Agente	2 000 euros		
TREVISIOL Eliane	Agente	2 000 euros		
BOUCHET Anthony	Agent	2 000 euros		

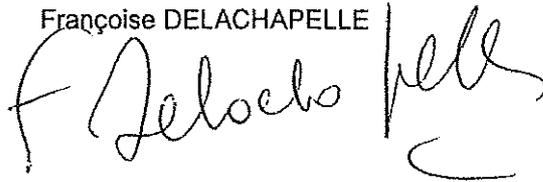
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 16 septembre 2014

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Françoise DELACHAPELLE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014261-0002

**signé par
Autres signataires**

le 18 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
MAHIEUX Eric, LEONARD Francine,
CROUZET Gaëlle, SECHER Florence,
MOMBOISSE Paulette, PIGNON ELiane,
NICOLAS Roland, LECAT Simone, CASTEL
Nathalie, DELHOUME Françoise, GIRAUD
Cédric, JARRY Corinne, PATEAU Béatrice,
SENCIER Julien, EMERY Patrice,
HACHARD Franck, MARGOUM Hassna,
FOURMESTRAUX Lydia, CONTE Corinne,
AMRAM Jonathan, HANNE Vanessa,
MOSSE Sandy, SAMPSON Ludovic,
ZIEHMS Anthony, ANTOINE Laurent,
ZUSSY Philippe, RICHEPI Pascale,
PINAULT Emmanuel



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP PARIS 13^{ème} GARE
101 rue de Tolbiac
75013 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13^{ème} GARE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. MAHIEUX Eric, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13^{ème} GARE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délais prévues à l'article 1594-0 G du Code Général des Impôts;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LEONARD Francine	CROUZET Gaëlle	SECHER Florence
------------------	----------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MOMBOISSE Paulette	NICOLAS Roland	CASTEL Nathalie
PIGNON Eliane	LECAT Simone	DELHOUME Françoise

3°) dans la limite de 2 000 €, en matière de contentieux exclusivement, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

GIRAUD Cédric	MARGOUM Hasna	SAMPSON Ludovic
JARRY Corinne	FOURMESTRAUX Lydia	ZIEHMS Anthony
PATEAU Béatrice	CONTE Corinne	
SENCIER Julien	AMRAM Jonathan	
EMERY Patrice	HANNE Vanessa	
HACHARD Franck	MOSSE Sandy	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses en l'absence du comptable
MAHIEUX Eric	Inspecteur divisionnaire	60 000 €
LEONARD Francine	Inspecteur	15 000 € (1)
CROUZET Gaëlle	Inspecteur	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur	10 000 €
ZUSSY Philippe	Contrôleur principal	10 000 €
RICHEPI Pascale	Contrôleur	10 000 €
PINAULT Emmanuel	Contrôleur	10 000 €
MOMBOISSE Paulette	Contrôleur principal	10 000 €

(1) limite portée à 60 000 € en cas d'absence simultanée du comptable et de l'adjoint inspecteur divisionnaire

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	montant
LEONARD Francine	Inspecteur	sans limitation
CROUZET Gaëlle	Inspecteur	sans limitation
MOMBOISSE Paulette	Contrôleur principal	sans limitation
ANTOINE Laurent	Contrôleur	sans limitation
ZUSSY Philippe	Contrôleur principal	sans limitation
RICHEPI Pascale	Contrôleur	sans limitation
PINAULT Emmanuel	Contrôleur	sans limitation

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal, les déclarations portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents de l'équipe de renfort à l'accueil désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade	Montant des décisions contentieuses	Montant des décisions gracieuses
PIGNON Eliane	Contrôleur principal	10 000€	10 000€
CASTEL Nathalie	contrôleur	10 000€	10 000€
LECAT Simone	contrôleur	10 000€	10 000€
DELHOUME Françoise	contrôleur	10 000€	10 000€
NICOLAS Roland	contrôleur	10 000€	10 000€
GIRAUD Cédric	agent	2 000€	
JARRY Corinne	agent	2 000€	
PATEAU Béatrice	agent	2 000€	
SENCIER Julien	agent	2 000€	
EMERY Patrice	agent	2 000€	
HACHARD Franck	agent	2 000€	
MARGOUM Hassna	agent	2 000€	
FOURMESTRAUX Lydia	agent	2 000€	
CONTE Corinne	agent	2 000€	
AMRAM Jonathan	agent	2 000€	
HANNE Vanessa	agent	2 000€	

Nom et prénom des agents	grade	Montant des décisions contentieuses	Montant des décisions gracieuses
MOSSE Sandy	agent	2 000€	
SAMPSON Ludovic	agent	2 000€	
ZIEHMS Anthony	agent	2 000€	

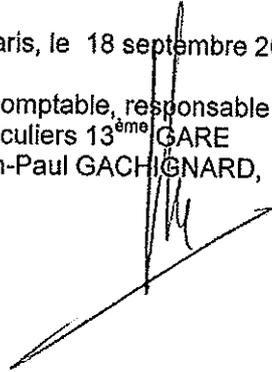
Les agents délégataires ci-dessus peuvent prendre des décisions à l'égard de contribuables relevant des services suivants: SIP 13^{ème} Maison Blanche et SIP 13^{ème} Gare du Pôle Sud-ouest.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 18 septembre 2014

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers 13^{ème} GARE
Jean-Paul GACHIGNARD,





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014262-0002

**signé par
Autres signataires**

le 19 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
BERGES Emmanuelle, CROS Mireille,
DESMET Pascale, GANDRE François,
JABRE Ilyas, MEUNIER Jeamine, SOULIER
Philippe, TAILAME Dominique,
WOJCIEKOWSKI Jean Jacques, GAUTIER
Isabelle, HENRY Stella, ROUANNET Thierry

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise du 6^{ème} arrondissement
9 Place Saint Sulpice 75292 Paris Cedex 06

Arrêté portant délégation de signature
Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise du 6^{ème} Arrondissement de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERGES Emmanuelle	Inspectrice	15 000 €	15.000 €
CROS Mireille	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DESMET Pascale	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
GANDRE François	Inspecteur	15 000 €	15.000 €
JABRE Ilyas	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MEUNIER Jeannine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
SOULIER Philippe	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
TAILAME Dominique	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
WOJCIEKOWSKI Jean -Jacques	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GAUTIER Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
HENRY Stella	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ROUANNET Thierry	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

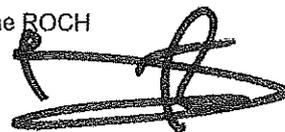
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 19/09/2014

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Catherine ROCH





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014265-0002

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 22 Septembre 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Cabinet

arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Jean- Sébastien LAMONTAGNE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, directeur de cabinet
du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret n° 2001-899 du 1^{er} octobre 2001 portant abrogation des dispositions réglementaires relatives à la certification conforme des copies de documents délivrés par les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 54 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Daubigny en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 15 novembre 2013 portant nomination de Mme Virginie Sené-Rouquier, chef de Cabinet du préfet de la région Ile de France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 14 février 2014 portant nomination de M. Jean-Sébastien Lamontagne, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris

Vu l'arrêté préfectoral DEP n° 2013361-0003 et REG n° 2013361-0009 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Sébastien Lamontagne, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, documents, décisions, correspondances administratives et notes relevant des domaines de compétence et attributions du cabinet et des services qui y sont rattachés tels qu'ils sont définis au titre 2 de l'arrêté de l'arrêté du 14 février 2012 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris susvisé.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, délégation de signature est donnée à Mme Virginie Sené-Rouquier, sous-préfète, chef de cabinet du préfet de la région Ile de France, préfet de Paris, dans les conditions fixées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à M. Antoine Troussard, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à l'effet de signer les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Antoine Troussard, la délégation de signature est donnée à Mme Christine Gioffre, chef du bureau des interventions et de la coordination sociale et à Mme Mélanie Aubert, chef du bureau interministériel des affaires civiles et économiques de défense.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à M. Jean-Rémy Vuillemin, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 €,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Jean-Rémy Vuillemin, la délégation de signature est donnée à M. Philippe Pichon, ingénieur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, adjoint au chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à Mme Fanny Auverny-Bennetot, chef du service régional de communication interministériel, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000€,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de Mme Fanny Auverny-Bennetot, la délégation de signature est donnée à M. Renaud Vallé, attachée d'administration de l'Etat, adjoint au chef du service de la communication.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à M. Djilali Guerza, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service de la stratégie et de l'analyse, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000€ ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Djilali Guerza, délégation de signature est donnée à M. René Istilarte, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires politiques, à l'effet de signer les notes et correspondances administratives courantes relevant de la compétence et des attributions du bureau des affaires politiques, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de M. Djilali Guerza et de M. René Istilarte, la délégation de signature est donnée à Mme Christelle Lahalle, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des affaires politiques.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de M. Djilali Guerza, délégation de signature est donnée à Mme Amélie Vallon, chef du centre de veille, d'analyse et de documentation, à l'effet de signer :

- les notes et correspondances administratives courantes relevant de la compétence et des attributions du centre de veille, d'analyse et de documentation ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Djilali Guerza, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Chupin, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires réservées, à l'effet de signer les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes relevant de la compétence et des attributions du bureau des affaires réservées, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de M. Djilali Guerza et de Mme Nathalie Chupin, la délégation de signature est donnée à Mme Nadège Blanc, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section des distinctions honorifiques, et Mme Latifa Sakhi, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Intérieur et de l'outre-mer, chef de la section des affaires signalées, pour les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes relevant de la compétence et des attributions de leurs sections respectives.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne et de Mme Virginie Sené-Rouquier, délégation de signature est donnée à M. Morad Tifak, chef du service du protocole, de l'accueil et de la sécurité, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Lamontagne, de Mme Virginie Sené-Rouquier et de M. Morad Tifak, la délégation de signature est donnée à Mme Françoise Tigoulet, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du service du protocole, de l'accueil et de la sécurité.

ARTICLE 12 : L'arrêté préfectoral n° DEP 2014177-0011 et REG 2014177-0003 du 26 juin 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien Lamontagne, directeur du cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris est abrogé.

ARTICLE 13: Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 14 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur du cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-France.gouv.fr

Fait à Paris, le 22 SEP. 2014

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY